2.

Tribunal administratif des marchés financiers

- 2.1 Rôle d'audiences
- 2.2 Décisions

2.1 RÔLE D'AUDIENCES

Tribunal administratif des marchés financiers Québec ...

			AUDILITULU		
N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	Membre(s)	Nature	ÉTAPE
		22 septembre 20	16 – 14 h 00		
2016-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma
	Steeve Duchesne et 9199-7627 Québec Inc. Parties intimées				
	Brigitte Bédard, Banque TD Canada Trust, Caisse Populaire Desjardins de la Rive-Nord du Saguenay, Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chicoutimi et Société d'Assurance Automobile du Québec Parties mises en cause				

	TOTAL PLOTOPILITORS						
N° DU DOSSIER	Parties	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE		
		22 septembre 20)16 – 14 h 00				
2016-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mario Langlais, 9183-6643 Québec inc. et Gestion Finance Langlais inc. Parties intimées Banque de Montréal, Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne.	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage et contestation d'une décision rendue ex parte	Audience pro forma		
2016-016	Parties mises en cause Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pouya Hajiani Partie intimée Mahsa Sotoudeh et Bahador Bakhtiari Parties intimées RBC Direct Investing Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Me Daniel M. Kochenburger	Lise Girard	Contestation d'une décision rendue ex parte et demande	Audience pro forma		

N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	Membre(s)	Nature	ÉTAPE				
	28 septembre 2016 – 9 h 30								
2016-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative	Audience au fond				
	Mylène Fafard Partie intimée								

	ROLE DES AUDIENCES					
N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	Membre(s)	Nature	ÉTAPE	
		29 septembre 20	016 – 9 h 30			
2010-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Requête en levée partielle d'une ordonnance de blocage	Audience pro forma	
	Carol McKeown, Daniel F. Ryan et Downshire Capital Inc., Meadow Vista Financial Corp., McKeown Baboon Building Family Trust, Herbert Baboon Building Family Trust, McKeown Baboon business Family Trust et McKeown/Ryan Principal Residence Trust Parties intimées	Legal Logik inc.				
	Richardson GMP Limited Partie mise en cause FIN-XO Valeurs mobilières et Patrimoine Hollis, Desjardins Valeurs Mobilières, TD Canada Trust et Canaccord Capital Corporation Parties mises en cause	LCM avocats inc.				
	Procureur général du Canada pour Agence du revenu du Canada Partie requérante	Ministère de la Justice du Canada				

PARTIES Autorité des marchés financiers	Procureurs 29 septembre 20	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE					
Autorité des marchés financiers	29 septembre 20								
Autorité des marchés financiers		29 septembre 2016 – 14 h 00							
Partie demanderesse Christopher Minkoff, et 6337741 Canada Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lex Operandi Services Juridiques Inc.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant et mesure de redressement.	Audience pro forma					
Groupe Financier Fort Inc. Partie intimée	Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.								
Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Billes Fiset Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Daoust, Boulianne, Parayre Avocats inc.	Lise Girard	Demande d'imposition d'une pénalité administrative	Audience pro forma					
Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Justin Maisonneuve-Strasbourg, Justin Jonathan Service Financier Justin Maisonneuve-Strasbourg, Justin Maisonneuve-Strasbourg, Justin Jonathan Service Financier ») Parties intimées Banque Alterna	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma					
Can Part Vart Vart Vart Vart Vart Vart Vart V	ties intimées upe Financier Fort Inc. tie intimée prité des marchés financiers tie demanderesse es Fiset tie intimée prité des marchés financiers tie demanderesse tin Maisonneuve-Strasbourg, tin Jonathan Service Financier stin Maisonneuve-Strasbourg, s.l.r.s. « Justin Jonathan vice Financier ») ties intimées	Juridiques Inc. Juridi	Juridiques Inc. ties intimées upe Financier Fort Inc. tie intimée Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Contentieux de l'Autorité des marchés financiers tie demanderesse Daoust, Boulianne, Parayre Avocats inc. Contentieux de l'Autorité des marchés financiers tie intimée Contentieux de l'Autorité des marchés financiers tie demanderesse Contentieux de l'Autorité des marchés financiers tie demanderesse tin Maisonneuve-Strasbourg, tin Jonathan Service Financier stin Maisonneuve-Strasbourg, s.l.r.s. « Justin Jonathan vice Financier ») ties intimées que Alterna	Juridiques Inc. ities intimées upe Financier Fort Inc. tie intimée Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l. Contentieux de l'Autorité des marchés financiers tie demanderesse as Fiset tie intimée Daoust, Boulianne, Parayre Avocats inc. Contentieux de l'Autorité des marchés financiers tie demanderesse Daoust, Boulianne, Parayre Avocats inc. Contentieux de l'Autorité des marchés financiers tie demanderesse Lise Girard Demande d'imposition d'une pénalité administrative Daoust, Boulianne, Parayre Avocats inc. Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lise Girard Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage Tordonnance de blocage Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage					



		NOLL DL	AUDIENCES					
N° DU DOSSIER	Parties	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE			
	5 octobre 2016 – 9 h 30							
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond			
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats						
	Earl Levett Partie intimée	M ^e Gary Martin						
	Feras Antoon et Mark Wael Antoon Parties intimées	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.						
	Alain Anawati Partie intimée	Tétreault Renaud Dell'Aquila Markarian						
	John Chatzidakis et Eleni Psicharis Parties intimées	Poupart, Dadour, Touma et Associés						
	Allie Mansour Partie intimée	Lauzon Ménard Avocats						
	Isam Mansour et Mona Kassfy Parties intimées	M ^e Isabelle Lamarche						
	Karl Fallenbaum Partie intimée	M ^e Louis Belleau						
	Craig Levett et Nathalie Bensmihan Parties intimées	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.						

0					
N° DU DOSSIER	Parties	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE
		5 octobre 201	6 – 9 h 30		
2016-011 SUITE	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
	David Baazov Partie mise en cause Dundee Securities Ltd.	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Fasken Martineau DuMoulin			
	Partie mise en cause	s.e.n.c.r.l.,s.r.l.			
	Industrielle Alliance Partie mise en cause	Waite &Associés			
	Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc.,Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon				
	Wealth Partners inc. Parties mises en cause				



		NOLL DL	AUDIENCES					
N° DU DOSSIER	Parties	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE			
	6 octobre 2016 – 9 h 30							
2016-011	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond			
	Josh Baazov Partie intimée	Boro, Polnicky, Lighter Avocats						
	Earl Levett Partie intimée	M ^e Gary Martin						
	Feras Antoon et Mark Wael Antoon Parties intimées	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.						
	Alain Anawati Partie intimée	Tétreault Renaud Dell'Aquila Markarian						
	John Chatzidakis et Eleni Psicharis Parties intimées	Poupart, Dadour, Touma et Associés						
	Allie Mansour Partie intimée	Lauzon Ménard Avocats						
	Isam Mansour et Mona Kassfy Parties intimées	M ^e Isabelle Lamarche						
	Karl Fallenbaum Partie intimée	M ^e Louis Belleau						
	Craig Levett et Nathalie Bensmihan Parties intimées	Fishman Flanz Meland Paquin s.e.n.c.r.l.						

		- / to - != ! to = 0		
PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE
	6 octobre 201	6 – 9 h 30		
Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause	Osler, Hoskin & Harcourt	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Contestation d'une décision rendue ex parte	Audience au fond
David Baazov Partie mise en cause Dundee Securities Ltd. Partie mise en cause Industrielle Alliance Partie mise en cause Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc.,Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon Wealth Partners inc.	Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Waite &Associés			
	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause David Baazov Partie mise en cause Dundee Securities Ltd. Partie mise en cause Industrielle Alliance Partie mise en cause Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc.,Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause David Baazov Partie mise en cause Dundee Securities Ltd. Partie mise en cause Dindustrielle Alliance Partie mise en cause Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc., Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon Wealth Partners inc. Osler, Hoskin & Harcourt Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Waite &Associés	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause David Baazov Partie mise en cause Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Pasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Waite &Associés Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc.,Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon Wealth Partners inc.	Amaya Gaming Group inc. Partie mise en cause David Baazov Partie mise en cause Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Partie mise en cause Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Waite &Associés Banque Toronto-Dominion, Financière Banque Nationale, TD Waterhouse Canada Inc., Rbc Direct Investing Inc.,Bmo Ligne D'action Inc., La Banque De Nouvelle-Écosse et Echelon Wealth Partners inc. Contestation d'une décision rendue ex parte Exparte Waite &Associés Contestation d'une décision rendue ex parte Waite &Associés Partie mise en cause Norton Rose Fulbright Canada s.e.n.c.r.l.,s.r.l. Waite &Associés

	ROLE DES AUDIENCES						
N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE		
		6 octobre 201	6 – 14 h 00				
2016-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma		
	Succession de Luc Roberge, Raymond Chabot inc., Revenu Québec, - Direction principale des biens non réclamés, Jean-Paul Gagnon et Daniel Kaufmann Parties intimées						
	Nicolas De Smet Partie intimée	Me Michel Pelletier					
	Carl Jobin, Georges-Henri Boutin Jr et Jacques Poulin Parties intimées	De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.					
	Claude Nobert et Gestion Claude Nobert inc. Parties intimées	Cabinet de services juridiques inc.					
	Industrielle Alliance, Assurance et Services Financiers inc. Partie mise en cause	Waite & Associés					
	L'Empire, compagnie d'Assurance- Vie Partie mise en cause	LCM Avocats Inc					

N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE
		6 octobre 2016	6 – 14 h 00		
2015-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alain Véronneau Partie intimée Lorraine St-Martin, Renée Fugère (Marie-Renée Fugère / Renée- Marie Fugère), Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Financière Banque Nationale, Courtage Direct Banque Nationale et Sun Life du Canada Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma

0							
N° DU DOSSIER	Parties	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE		
	6 octobre 2016 – 14 h 00						
2009-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage	Audience pro forma		
	Fondation Fer de Lance, Paul. M. Gélinas, Michel Hamel, et George E. Fleury Parties intimées	M ^e Daniel Ovadia					
	Lapointe Rosenstein Marchand Melançon s.e.n.c.r. Partie intimée	Gilbert Simard Tremblay					
	Jean-Pierre Demarais Partie intimée	M ^e Jean-Pierre Demarais					
	Fondation Fer de Lance Turks and Caicos Partie intimée						
	2849-1801 Québec inc. et Ghyslain Lemay, Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté, Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bourquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco inc., Sylvain Auger Parties intervenantes						
	Les Investissements Denise Verreault inc. Les Entreprises Richard Beaupré inc. Parties intervenantes	O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.					

	NOLE DES ASSILIACES					
N° DU DOSSIER	Parties	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE	
		11 octobre 201	16 – 9 h 30			
2015-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, d'imposition de pénalités administratives,	Conférence préparatoire	
	Clément C. Gagnon, Éloïse Gagnon (aussi connue sous le nom de Marie-Éloïse Gagnon), Commandité CGE I inc., Commandité CGE Québec 2011 inc., CGE Capital inc., MEG Capital inc. et Le Centre Financier CGE inc. Parties intimées	Létourneau Gagné sencrl		d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de retrait des droits d'inscription		
	CGE Ressources 2010 s.e.c. et CGE Ressources Québec 2011 s.e.c. Parties mises en cause	Létourneau, Gangné, sencrl				
		12 octobre 201	16 – 9 h 30			
2016-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Invico Investissements et Retraite Inc. et Marc St-Onge Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription, changement de dirigeant responsable, mesure propre au respect de la loi et suspension	Audience au fond	
	Groupe Financier Invico Inc. Partie mise en cause	De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.		d'inscription		

N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE
		13 octobre 201	6 – 9 h 30		
2016-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Invico Investissements et Retraite Inc. et Marc St-Onge Parties intimées Groupe Financier Invico Inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription, changement de dirigeant responsable, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription	Audience au fond
		14 octobre 201	16 – 9 h 30		
2016-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Invico Investissements et Retraite Inc. et Marc St-Onge Parties intimées Groupe Financier Invico Inc.	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l De Chantal, D'Amour, Fortier,	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription, changement de dirigeant responsable, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription	Audience au fond
	Partie mise en cause	s.e.n.c.r.l.			

0	NOTE DEG AGDIENCES							
N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE			
	20 octobre 2016 – 9 h 30							
2009-041	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande de levée partielle de blocage et de mesures de redressement	Audience pro forma			
	Mario Dumais, Mario Paquin, Gérald Parkin, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Serge Belval et 9175-9704 Québec inc. Parties intimées			Demande en levée partielle du Procureur général du Canada pour Agence du revenu du Canada				
	Thinh Tuong Quan (aussi connu sous le nom de Jackie Quan) Partie intimée	M ^e Roland Roy						
	TD Waterhouse et Banque Toronto Dominion Parties mises en cause	Kaufman Laramée, s.e.n.c.r.l.						
	BMO Ligne D'action Inc., RBC Direct Investing, Royal Bank Plaza, Banque Royale Du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher et Courtage Direct Banque Nationale Parties mises en cause							
	Gendarmerie Royale du Canada Partie intervenante	M ^e Hans Gervais						
	Procureur général du Canada pour Agence du revenu du Canada Partie intervenante	Ministère de la Justice du Canada						

0	NOTE DE NOME.					
N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE	
		20 octobre 201	6 – 14 h 00			
2015-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alliance pour la santé étudiante au Québec Inc., Lev Bukhman et Patrice Allard Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers McCarthy Tétreault, s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, mesure propre au respect de la loi, pénalité administrative, suspension d'inscription et nomination d'un dirigeant responsable	Audience pro forma	
		24 octobre 201	16 – 9 h 30			
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre Gévry Partie intimée Jean-Claude Vachon Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs	Audience au fond	
	Alain Valiquette Partie intimée Michel Drolet Partie intimée	Brière et Lebeuf inc. Delegatus services juridiques inc.				

N° DU		1	1					
DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE			
	25 octobre 2016 – 9 h 30							
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond			
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.		et d'interdiction d'opérations sur valeurs				
	Jean-Claude Vachon Partie intimée	S.E.H.O.I.I., S.I.I.						
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.						
	Michel Drolet Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.						
		26 octobre 201	16 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond			
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.		et d'interdiction d'opérations sur valeurs				
	Jean-Claude Vachon Partie intimée							
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.						
	Michel Drolet Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.						

N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE			
	27 octobre 2016 – 9 h 30							
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond			
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.		et d'interdiction d'opérations sur valeurs				
		S.E.II.C.I.I., S.I.I.						
	Jean-Claude Vachon Partie intimée							
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.						
	Michel Drolet Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.						
		28 octobre 201	l6 – 9 h 30					
2014-052	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant	Audience au fond			
	Pierre Gévry Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.		et d'interdiction d'opérations sur valeurs				
	Jean-Claude Vachon Partie intimée							
	Alain Valiquette Partie intimée	Brière et Lebeuf inc.						
	Michel Drolet Partie intimée	Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l., s.r.l.						

	NOLE DES ASSILITOES					
N° DU DOSSIER	Parties	Procureurs	Membre(s)	Nature	ÉTAPE	
		1 ^{er} novembre 20	16 – 14 h 00			
2016-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Claude St Pierre	Demande de levée partielle de blocage	Audience au fond	
	Mario Langlais, 9183-6643 Québec inc. et Gestion Finance Langlais inc. Parties intimées	Alepin Gauthier Avocats inc.				
	Stéphane Desjardins Partie requérante	Deveau avocats				
	Banque de Montréal et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne Parties mises en cause					
		2 novembre 201	16 – 14 h 00			
2016-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lyl Assurances Inc., Louis-Yves Lucien et Charles Tshitundu Mbuyi Parties intimées Maxan Samuel André Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, radiation d'inscription, suspension d'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi.	Conférence préparatoire	

N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE			
	3 novembre 2016 – 14 h 00							
2016-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Conférence de gestion	Audience pro forma			
	Francesco Candido Partie intimée	Woods, s.e.n.c.r.l						
		10 novembre 20	16 – 14 h 00					
2015-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de pénalité administrative, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à	Audience pro forma			
	Partners Indemnity Insurance Brokers Ltd. et Barry Downs Parties intimées	Dunton Rainville, Avocats		titre de dirigeant, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi				
		21 novembre 20	016 – 9 h 30					
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits	Audience au fond			
	Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Thibault, Roy Avocats		d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.				
		22 novembre 20	016 – 9 h 30					
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Thibault, Roy Avocats	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense	Audience au fond			
	Advisors Inc. Parties intimées			et de mesure propre au respect de la loi.				

N° DU	_	_			<u> </u>			
DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	NATURE	ÉTAPE			
	23 novembre 2016 – 9 h 30							
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Thibault, Roy Avocats	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond			
	T dities intimices	24 novembre 20	016 – 9 h 30	10.101.				
2015-031	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marc Vaillancourt et Stable Capital Advisors Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Thibault, Roy Avocats	Lise Girard	Demande de mesure de redressement, pénalité administrative, de retrait des droits d'inscription, de refus de dispense et de mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond			
		28 novembre 20	016 – 9 h 30					
2016-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lyl Assurances Inc., Louis-Yves Lucien et Charles Tshitundu Mbuyi Parties intimées Maxan Samuel André Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, radiation d'inscription, suspension d'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond			

	ROLE DES AUDIENCES								
N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE				
	29 novembre 2016 – 9 h 30								
2016-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lyl Assurances Inc., Louis-Yves Lucien et Charles Tshitundu Mbuyi Parties intimées Maxan Samuel André Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, radiation d'inscription, suspension d'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond				
		30 novembre 20)16 – 9 h 30						
2016-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lyl Assurances Inc., Louis-Yves Lucien et Charles Tshitundu Mbuyi Parties intimées Maxan Samuel André Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, radiation d'inscription, suspension d'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond				
		1 ^{er} décembre 20)16 – 9 h 30						
2016-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Lyl Assurances Inc., Louis-Yves Lucien et Charles Tshitundu Mbuyi Parties intimées Maxan Samuel André Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalité administrative, conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, radiation d'inscription, suspension d'inscription, mesure de redressement et mesure propre au respect de la loi.	Audience au fond				

N 10									
N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	N ATURE	ÉTAPE				
	17 janvier 2017 – 9 h 30								
2016-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Gauthier et Les Assurances Michel Gauthier Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalités administratives, nomination d'un dirigeant responsable, mesure de redressement, suspension d'inscription, mesure propre au respect de la loi, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription et suspension de certificat	Audience au fond				
		18 janvier 201	7 – 9 h 30						
2016-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Gauthier et Les Assurances Michel Gauthier Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalités administratives, nomination d'un dirigeant responsable, mesure de redressement, suspension d'inscription, mesure propre au respect de la loi, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription et suspension de certificat	Audience au fond				
		19 janvier 201	7 – 9 h 30						
2016-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Gauthier et Les Assurances Michel Gauthier Inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.	Claude St Pierre	Demande de pénalités administratives, nomination d'un dirigeant responsable, mesure de redressement, suspension d'inscription, mesure propre au respect de la loi, interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, conditions à l'inscription et suspension de certificat	Audience au fond				

	ROLL DLS AUDIENCES					
N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE	
		23 janvier 201	7 – 9 h 30			
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Désyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jurilis, Cabinet d'avocats	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond	
		24 janvier 201	7 – 9 h 30			
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de dirigeant	Audience au fond	
	Désyrhée Ostiguy et Daniel Dumont	Jurilis, Cabinet d'avocats		ungeant		
	Parties intimées	05: : 004	7 01 00			
0015 005		25 janvier 201			1 .	
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de	Audience au fond	
	Désyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Jurilis, Cabinet d'avocats		dirigeant		
		26 janvier 201	7 – 9 h 30			
2015-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Lise Girard Jean-Pierre Cristel	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de	Audience au fond	
	Désyrhée Ostiguy et Daniel Dumont Parties intimées	Jurilis, Cabinet d'avocats		dirigeant		

RÔLE DES AUDIENCES

N10	NO					
N° DU DOSSIER	PARTIES	Procureurs	MEMBRE(S)	Nature	ÉTAPE	
27 janvier 2017 – 9 h 30						
2015-025	Autorité des marchés financiers	Contentieux de l'Autorité des	Lise Girard	Demande d'imposition de pénalités	Audience au	
	Partie demanderesse	marchés financiers		administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou de	fond	
	Désyrhée Ostiguy et Daniel	Jurilis, Cabinet d'avocats		dirigeant		
	Dumont					
	Parties intimées					

21 septembre 2016

2.2 DÉCISIONS

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES MARCHÉS FINANCIERS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MONTRÉAL

DOSSIER N°: 2015-014

DÉCISION N°: 2015-014-008

DATE: Le 8 septembre 2016

EN PRÉSENCE DE : M° JEAN-PIERRE CRISTEL

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

C.

DAVID TRAN

et

JACQUES PAQUIN

et

LOGICIELS HFT QUANTS INC.

Parties intimées

et

CAISSE DESJARDINS DE LÉVIS

Partie mise en cause

DÉCISION

PROLONGATION D'ORDONNANCES DE BLOCAGE

[art. 249 et 250, Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1, art. 93, Loi sur l'Autorité des marchés financiers, RLRQ, c. A-33.2]

[1] Veuillez prendre note que le 18 juillet 2016, certaines dispositions législatives sont entrées en vigueur et ont modifié le nom du Bureau de décision et de révision en Tribunal administratif des marchés financiers (ci-après le « Tribunal »)². La présente décision est rendue sous cette nouvelle appellation.

HISTORIQUE DU DOSSIER

- [2] Le 25 mai 2015, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a saisi le Tribunal d'une demande d'audience *ex parte* visant à obtenir les conclusions suivantes :
 - une ordonnance de blocage à l'encontre des intimés David Tran, Jacques Paquin et Logiciels HFT Quants inc., de même qu'à l'égard de la mise en cause Caisse Desjardins de Lévis;
 - une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs à l'encontre des intimés David Tran, Jacques Paquin et Logiciels HFT Quants inc.; et
 - une ordonnance à l'encontre des intimés David Tran, Jacques Paquin et Logiciels HFT Quants inc. visant le retrait de toute publication ou sollicitation de même nature que celle effectuée sur le site Internet www.kijiji.ca, ou autrement qu'ils auraient publié ou diffusé, directement ou indirectement, par Internet ou autre.
- [3] Cette demande fut adressée en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*³ et des articles 249, 250 et 265 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁴.
- [4] Le 27 mai 2015, une audience *ex parte* s'est tenue au Tribunal pour entendre, au mérite, la demande de l'Autorité.
- [5] Le 28 mai 2015⁵, le Tribunal a accueilli cette demande de l'Autorité et a prononcé les ordonnances susmentionnées.
- [6] Le 21 septembre 2015⁶ et le 13 janvier 2016⁷, le Tribunal a prolongé les ordonnances de blocage en l'espèce.
- [7] Le 26 janvier 2016, l'intimé-requérant Jacques Paquin a déposé au Tribunal une demande en levée partielle de blocage accompagnée d'un avis de présentation *pro forma* de cette demande à la chambre de pratique du Tribunal du 28 janvier 2016. À

¹ Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015, L.Q. 2016, c.7, art. 171 à 180 par le truchement de l'article 225, al. 1, par. 3.

² Dans les paragraphes subséquents, l'expression « Tribunal » est substituée à l'expression « Bureau », et ce, même lorsque l'on réfère à un fait survenu antérieurement au 18 juillet 2016.

³ RLRQ, c. A-33.2.

⁴ RLRQ, c. V-1.1.

⁵ Autorité des marchés financiers c. Tran, 2015 QCBDR 75.

⁶ Autorité des marchés financiers c. Tran. 2015 QCBDR 130.

Autorité des marchés financiers c. Tran. 2016 QCBDR 5.

cette date, la date du 10 février 2016 fut retenue pour entendre au mérite cette demande. Le 16 février 2016⁸, le Tribunal a accordé cette demande en ces termes :

« **LÈVE** partiellement les ordonnances de blocage qu'il a prononcées le 28 mai 2015 à l'encontre de Jacques Paquin, et ce, aux seules fins de lui permettre de retirer les sommes contenues dans ses comptes REER ou de courtage suivants :

- le compte REER qu'il détient auprès de Placements Directs TD et portant le n°
 [...];
- le compte REER qu'il détient auprès de RBC Placements en Direct Inc. et portant le n° [...];
- le compte de courtage qu'il détient auprès de Placements Directs TD et portant le n° [...].

LÈVE partiellement l'interdiction d'opérations sur valeurs qu'il a prononcée le 28 mai 2015 à l'encontre de Jacques Paquin, et ce, aux seules fins de lui permettre de liquider les titres contenus dans ses comptes REER ou de courtage suivants :

- le compte REER qu'il détient auprès de l'institution Placements Directs TD et portant le n° [...];
- le compte REER qu'il détient auprès de l'institution RBC Placements en Direct Inc. et portant le n° [...];
- le compte de courtage qu'il détient auprès de l'institution Placements Directs TD et portant le n° [...]. »9
- [8] Le 13 mai 2016, le Tribunal a prolongé de nouveau les présentes ordonnances de blocage pour une période de 120 jours¹⁰.
- [9] Le 10 août 2016, l'Autorité a déposé au Tribunal une demande de prolongation des ordonnances de blocage susmentionnées, ainsi qu'un avis de présentation *pro forma* de cette demande de prolongation à la chambre de pratique du Tribunal du 1^{er} septembre 2016.

AUDIENCE

- [10] Lors de l'audience du 1^{er} septembre 2016, le représentant de l'Autorité, stagiaire en droit, était présent et les parties intimées étaient absentes et non représentées.
- [11] Le représentant de l'Autorité a indiqué au Tribunal que la demande de l'Autorité et l'avis de présentation qui l'accompagne furent dûment signifiés à toutes les parties au dossier. À cet égard, Il a rappelé que le 21 septembre 2015, le Tribunal a autorisé que toutes les futures procédures et décisions au présent dossier soient signifiées aux

⁸ Autorité des marchés financiers c. Paquin, 2016 QCBDR 18.

⁹ Ic

¹⁰ Autorité des marchés financiers c. Tran, 2016 QCBDR 57.

intimés David Tran et Logiciels HFT Quants inc. selon un mode spécial, soit par la publication d'un communiqué sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers, soit le http://www.lautorite.gc.ca.

- [12] Le représentant de l'Autorité a souligné la division des affaires criminelles et pénales de la Cour du Québec a autorisé un mode spécial de signification similaire à celui du Tribunal administratif des marchés financiers à l'égard des intimés David Tran et Logiciels HFT Quants inc.
- [13] Dans les circonstances, le Tribunal a alors décidé d'entendre au mérite la demande de prolongation de l'Autorité.
- [14] Le représentant de l'Autorité a par la suite plaidé que les motifs ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage initiales dans le présent dossier existent toujours et que l'enquête se poursuit. À cet égard, il a informé le Tribunal que l'Autorité a signifié, les 16 et 19 juillet 2016, des constats d'infraction de nature pénale en lien avec la présente affaire à l'intimé Jacques Paquin et à Steeve Dubois.
- [15] Il a conclu en demandant respectueusement au Tribunal de prolonger, dans l'intérêt public, les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier, et ce, pour une période de 120 jours, renouvelable.

ANALYSE

- [16] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que l'Autorité peut demander au Tribunal d'ordonner à une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession¹¹.
- [17] De même, le Tribunal peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait ou ferait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹². Enfin, le Tribunal peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle¹³.
- [18] Le 2° alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Tribunal peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister et si l'Autorité prouve que l'enquête dans le dossier continue.
- [19] En l'espèce, les intimés David Tran, Logiciels HFT Quants inc. et Jacques Paquin bien qu'ayant dûment reçu signification de la demande de prolongation de l'Autorité et de son avis de présentation n'étaient ni présents, ni représentés lors de

Loi sur les valeurs mobilières, préc., note 4, art. 249, par. 1.

¹² *Id.*, art. 249, par. 2.

¹³ *Id.*, art. 249, par. 3.

l'audience du 1^{er} septembre 2016. Par conséquent, aucun des intimés dans la présente affaire n'a tenté d'établir devant le Tribunal que les motifs ayant justifié l'émission des ordonnances de blocage à leur encontre n'existeraient plus.

[20] Pour sa part, l'Autorité a affirmé – par l'entremise de son représentant – que ces motifs sont toujours présents, que l'enquête continue et que des procédures de nature pénale reliées à la présente affaire se poursuivent devant la Cour du Québec

[21] Par conséquent, le Tribunal est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de prolonger – à titre de mesure conservatoire - les ordonnances de blocage actuellement en vigueur dans le présent dossier.

DISPOSITIF

POUR CES MOTIFS, le Tribunal administratif des marchés financiers, en vertu de l'article 93, de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* ¹⁴ et des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* ¹⁵ :

ACCUEILLE la demande de prolongation de blocage présentée par l'Autorité des marchés financiers et, dans l'intérêt public;

PROLONGE les ordonnances de blocage prononcées initialement le 28 mai 2015¹⁶ au présent dossier pour une période de 120 jours commençant le **15 septembre 2016** et se terminant le **12 janvier 2017** de la manière suivante, et ce, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme :

ORDONNE aux intimés David Tran, Jacques Paquin et Logiciels HFT Quants inc. de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ou qui leur ont été confiés et de ne pas, directement ou indirectement, retirer ou s'approprier des fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux, à quelque endroit que ce soit;

ORDONNE à la mise en cause, Caisse Desjardins de Lévis, succursale située au 995, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis (Québec) G6V 0M5 de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour les intimés David Tran, Jacques Paquin ou Logiciels HFT Quants inc.;

ORDONNE à toute personne qui recevra signification de la présente décision de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens appartenant aux intimés David Tran, Jacques Paquin ou Logiciels HFT Quants inc. qu'elle a en sa possession,

Préc., note 4.

¹⁴ Préc., note 3.

¹⁶ Autorité des marchés financiers c. Tran, préc., note 5.

qui lui ont été confiés, qu'elle a en dépôt ou dont elle a, directement ou indirectement, la garde ou le contrôle, y compris dans tout coffre de sureté.

La présente décision ne doit pas être interprétée comme empêchant l'exécution de l'ordonnance de levée partielle de blocage prononcée en faveur de Jacques Paquin le 16 février 2016¹⁷.

Me Jean-Pierre Cristel, vice-président

Simon Ouellet, stagiaire en droit (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers) Représentant l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 1er septembre 2016

¹⁷ Préc., note 8.